

Plan annuel Mise en accessibilité 2026

Mises à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis.
La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Version : 001

Date : Janvier /2026

Sommaire

Introduction.....	3
Schéma pluriannuel.....	3
Plan annuel.....	3
Contact	3
Actions.....	4
Obligations légales et mise en conformité RGAA.....	4
Mise en conformité des sites et des applications prioritaires	4
Publication des déclarations d’accessibilité	4
Traitement des demandes des usagers.....	4
Prise en compte dans les marchés publics.....	4
Intégration de l’accessibilité dans les nouveaux projets	5
Design system	5
Tests utilisateurs et retours d’expérience	5
Documents aux formats Pdf, doc/x, xls/x, ppt/x.	6
Actions de formation et de sensibilisation	6
Recrutement	6
Audits de sites	6

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à toutes et tous.

Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et des actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles à toutes et tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le schéma pluriannuel 2026-2028 pour l'accessibilité des sites et applications de Bordeaux Métropole a été réalisé en mars 2026 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.bordeaux-metropole.fr/>

Plan annuel

Le schéma pluriannuel est accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions. Le présent document est le plan annuel 2026 associé au schéma pluriannuel 2026-2028.

Il comporte des tableaux récapitulatifs des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2026, leurs dates d'échéances si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Contact

L'élaboration, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel et de ce plan annuel sont placés sous la responsabilité de la Cellule Expérience Numérique de la Direction des Programmes numériques.

Actions

Obligations légales et mise en conformité RGAA

- Suite des audits et mise en conformité des sites et applications par priorité
- Ajout de la déclaration d'accessibilité sur chaque site internet
- Ajout d'un lien vers le schéma pluriannuel, le plan annuel sur tous les sites internet gérés par Bordeaux Métropole

Mise en conformité des sites et des applications prioritaires

Pour les sites et applications identifiés comme prioritaires, les actions suivantes seront menées :

- Correction des non-conformités critiques identifiées lors des audits ;
- Mise en place de déclarations d'accessibilité conformes (avec un moyen de signalement des difficultés d'accès) ;
- Vérification de la conformité des corrections par des contre-audits

Publication des déclarations d'accessibilité

Chaque produit et application mobile de Bordeaux Métropole disposera d'une déclaration d'accessibilité conforme au modèle fixé par le RGAA. Ces déclarations seront mises à jour après chaque audit ou modification substantielle des services concernés.

Traitement des demandes des usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA, plusieurs moyens de contact accessibles seront mis en place sur chaque site ou application pour permettre aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés ou suggestions :

- Un formulaire de contact dédié sur chaque site et application ;
- Et/ou une adresse électronique spécifique pour les questions d'accessibilité ou une adresse postale.

Prise en compte dans les marchés publics

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA constitueront une clause contraignante dans tous les appels d'offres relatifs aux services numériques. Cette exigence participera à l'évaluation de la qualité de l'offre des prestataires.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA seront également spécifiés dans les éventuelles conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires.

Intégration de l'accessibilité dans les nouveaux projets

Dès 2026, les nouveaux projets prioritaires intégreront l'accessibilité dès leur conception :

- Adoption d'une approche « Accessibilité dès la conception »
- Utilisation de grilles d'évaluation RGAA à chaque étape du développement (revue de design, développement, tests)

Design system

Bordeaux Métropole s'appuie sur un Design System pour concevoir ses sites et portails destinés aux usagers et aux agents.

Ce Design System est un référentiel commun regroupant les composants d'interface, leurs règles d'usage, comportements et critères d'accessibilité. Outil vivant et évolutif, il permet aux designers et développeurs de créer des interfaces rapidement, de manière cohérente et homogène, en s'appuyant sur des éléments existants.

Il vise à industrialiser la production, garantir la cohérence graphique, technique et expérientielle dans le temps, et s'enrichit au fil des évolutions des produits et de l'identité visuelle.

Utilisé par l'ensemble des acteurs de l'écosystème digital (collaborateurs, agences, designers, communication), il définit les principes de design, la direction artistique, les règles d'accessibilité, les styles (couleurs, typographies, pictogrammes) et les principaux composants d'interface.

Il est mis à jour pour être conforme au RGAA V4 (et ses évolutions) et au référentiel Opquast.

Tests utilisateurs et retours d'expérience

Des tests d'utilisabilité seront menés régulièrement afin d'évaluer concrètement l'accessibilité des services numériques. Les panels d'utilisateurs intégreront, autant que possible, des

personnes en situation de handicap. Ces évaluations permettront d'identifier les principaux obstacles rencontrés et de hiérarchiser les actions d'amélioration. Les enseignements tirés seront formalisés puis partagés avec les équipes concernées.

Documents aux formats Pdf, doc/x, xls/x, ppt/x.

Bordeaux Métropole produit une quantité considérable de documents via des logiciels très différents et des contraintes légales particulières ce qui rend extrêmement compliqué la production de documents Pdf accessibles. Une démarche d'amélioration est en cours. Il est cependant possible de demander des exemplaires texte par courriel.

Actions de formation et de sensibilisation

La mise en œuvre de ce schéma pluriannuel permettra le déploiement d'actions de sensibilisation des agents et des élus métropolitains aux enjeux de l'accessibilité numérique et la programmation d'actions de formation spécifiques :

- Organisation d'ateliers pratiques et de webinaires de sensibilisation à l'accessibilité numérique
- Formations dédiées aux respects des règles d'accessibilité dans le développement, la conception éditoriale, la conception graphique et la mise en ligne de contenus,
- Formations dédiées à l'intégration de l'accessibilité numérique dans les différentes phases d'un projet web.

Bordeaux Métropole a contracté un marché pour une durée de 4 ans avec un prestataire afin de faciliter la mise en conformité de la collectivité avec le RGAA.

Les prestations pourront être de plusieurs types et concerner la réalisation d'audits de conformité, la rédaction des recommandations techniques liées aux anomalies que les audits pourraient révéler, les actions de formation et de sensibilisation ou l'accompagnement de l'équipe en charge du pilotage du projet de mise en accessibilité.

Recrutement

Bordeaux Métropole intègre dans ses offres d'emploi pour le recrutement de chefs de projet informatique une exigence de connaissance du cadre réglementaire applicable au numérique (notamment RGPD, accessibilité et sécurité), ou, a minima, une sensibilité aux enjeux et obligations liés à la réglementation numérique.

Audits de sites

- MADD
- Tarification solidaire
- MaRenov
- Ma ville facile
- Participation citoyenne
- Portail associations
- Portail Famille
- Taxe de séjour